

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY  
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER  
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL  
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

**2022 69**

-----  
**Renouvellement des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS  
(suite à démission)**

**Rapporteur** : J. Daniel

Conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire, président de droit, des membres élus par le Conseil Municipal en son sein et, en nombre égal des membres nommés par le Maire.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Guidel est actuellement de 16, outre le président, soit 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

La démission de Madame Sonia CAROFF, membre du Conseil Municipal, de son mandat du Conseil d'administration du C.C.A.S., au sein duquel elle a été élue par le Conseil Municipal de la commune de Guidel dans sa séance du 04 juillet 2020 impose de renouveler l'ensemble des membres élus du Conseil Municipal à ce Conseil d'Administration dans la mesure où il n'existe pas de suivant sur la liste unique présentée lors de cette séance.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation de l'ensemble des élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S., conformément aux dispositions de l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, selon lequel « Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune liste, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ».

Une seule liste étant présentée, il sera fait application de l'article L.2121-21 du C.C.G.T., dernier alinéa en vertu duquel « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Après consultation de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels du 15 septembre 2022, il est proposé une liste unique composée des conseillers municipaux suivants :

- Arlette BUZARE
- Annette FREOUX
- Françoise HENRIQUEZ
- Anne Marie GARANGE
- Patrice LE STUNFF
- Didier LE MARCHAND
- Estelle MORIO
- Pierre Yves LE GROGNEC

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 septembre 2022,

**PROCEDE** à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus,

**DESIGNE** les 8 délégués suivants :

- Arlette BUZARE
- Annette FREOUX
- Françoise HENRIQUEZ
- Anne Marie GARANGE
- Patrice LE STUNFF
- Didier LE MARCHAND
- Estelle MORIO
- Pierre Yves LE GROGNEC

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Septembre 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

